



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Basse-Terre, le 11 août 2022

Le Préfet de la région Guadeloupe

Monsieur le Président,

Lors de votre rencontre avec monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer, chargé des outre-mer, vous avez appelé son attention sur les difficultés économiques de la filière canne, dans un contexte d'augmentation généralisée des prix des intrants et des marchandises et de faible rendement dû aux épisodes de sécheresse.

Vous avez sollicité un gel exceptionnel de l'application des conditionnalités sociales et fiscales pour le versement de l'aide à la garantie de prix 2022.

Pour les paiements de l'AGP 2022, la conditionnalité sociale et fiscale est appréciée au titre de l'année 2020, année fortement perturbée par la crise sanitaire et les confinements successifs.

En juillet 2022, je note que plus de 75 % des planteurs disposent de cotisations sociales et de déclarations fiscales à jour, ceci démontre le travail important et exemplaire, réalisé par la filière.

Afin d'accélérer le processus de régularisation, j'ai décidé de donner une suite favorable à votre demande. Exceptionnellement et pour la seule campagne de récolte 2022, le paiement des aides AGP ne sera pas conditionné à la régularité sociale et fiscale de l'exploitant. Les aides pour les planteurs non régularisés seront instruites en septembre pour l'ensemble des quatorzaines. Avec les moyens ainsi débloqués, je souhaite que les guichets uniques mis en place dans chaque SICA poursuivent leurs actions pour assurer un accompagnement étroit de ces agriculteurs afin qu'ils se régularisent sur les années 2021 à 2022.

**Monsieur Cyril MATHIEU
Président d'Iguacanne
Espace agricole de Convenance
97122 Baie-Mahault**

Préfecture de la Guadeloupe
Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 Basse-Terre
Tél. : 05 90 99 39 00
<http://www.guadeloupe.gouv.fr/>

Je vous rappelle que des dispositifs d'allégement des cotisations sociales ont été mis en place par le gouvernement pour l'année 2022. Ces dispositifs sont activables en outre-mer.

Comme vous l'avez largement démontré par le passé, je sais compter sur votre mobilisation pour atteindre ces objectifs.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alexandre ROCHATTE

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général



Maurice TUBUL